

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

Rédiger ainsi la deuxième ligne des deuxième et troisième colonnes du tableau de l'alinéa 4 :

«

184,1	186
-------	-----

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'objectif de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale soit indexé sur l'inflation.